

REPUBLIQUE FRANCAISE
REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIONNAT
(Article R 2121-9 du CGCT)

REUNION 2021-1

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie – salle polyvalente de Pionnat, le
Vendredi 8 janvier 2021
Affiché le 31 décembre 2020

Ordre du jour :

- Modification statutaire du SDEC (Syndicat Des Energies de la Creuse),
- Aide sur loyers des commerçants de la commune,
- Demandes de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux),
- Convention avec la commune de Vigeville de mise à disposition de personnel, de matériel et de remboursement de frais de personnel et de carburant pour travaux d'élagage des haies, de fauchage des accotements et curage des fossés des routes communales,
- Convention CNRACL (Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales) avec le CDG de la FPT de la Creuse (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale),
- Contrat location copieur multifonctions,
- Informations
 - o Attribution du secteur de La Grande Baleyte,
 - o Nouveau membre de la commission voirie,
 - o Nouveau commissaire aux comptes de l'association Sourire d'Automne,
- o Mode de distribution du bulletin municipal.

.....

L'an deux mille vingt et un, le 8 janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie - salle polyvalente de Pionnat, sous la présidence de M. Laurent PIOLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 décembre 2020

PRÉSENTS : MM. Laurent PIOLÉ, Gilles GIROIX, Jean-Luc HARDY, Michel DUCLOUP, Guy MELCHIOR, Alexandre LANGLOIS, Mme Nathalie IFANGER, MM. Anthony DESRUES, Florent LEDIEU, Grégory GOMINET, Jacques GOUNAUD

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Nathalie DURAND *donne pouvoir* à M. Jean-Luc HARDY, Mme Nelly PARAIN *donne pouvoir* à Mme Nathalie IFANGER, M. Bernard AUCORDIER *donne pouvoir* à M. Anthony DESRUES.

M. Alexandre LANGLOIS a été élu secrétaire de séance.

2021-1-1 modification statutaire du Syndicat des Energies de la Creuse

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDEC est l'autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité (AODE) sur le département de la Creuse et à ce titre, est maître d'ouvrage sur un certain nombre de travaux de réseaux : renforcements et sécurisations sur les réseaux, enfouissements et extensions de réseaux basse tension.

L'ensemble des 256 communes et 9 intercommunalités du département adhèrent au SDEC.

Le SDEC a également développé depuis plusieurs années des compétences optionnelles (exercées par convention de mandat ou transfert de compétence) au bénéfice de ses adhérents : éclairage public, maîtrise de la demande en énergie, développement des énergies renouvelables.

Depuis 2015, le SDEC a initié une démarche de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en partenariat avec des collectivités du département. Le bilan révèle un maillage du territoire creusois encore insuffisant et hétérogène avec la persistance de zones blanches importantes.

Aussi, pour répondre aux besoins du territoire et des collectivités et conformément à l'article L5211-20 du C.G.C.T, le comité syndical réuni le 08 décembre dernier a délibéré et approuvé une modification statutaire intégrant la compétence mobilités durables afin de proposer aux collectivités qui le souhaiteront de transférer au SDEC la compétence. Le SDEC pourrait ainsi poursuivre et achever le déploiement des IRVE en prenant en charge l'investissement et l'exploitation des infrastructures.

La modification statutaire approuvée comprend l'ajout à l'article 3 des statuts **d'un chapitre MOBILITES DURABLES (compétence optionnelle)** :

« -Au titre des infrastructures de charge pour véhicules électriques (IRVE)

Le syndicat exerce, en lieu et place des membres qui en font la demande, la maîtrise d'ouvrage, l'exploitation et la maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques dans les conditions prévues par l'article L2224-37 du C.G.C.T.

Le Syndicat est propriétaire de l'ensemble des infrastructures dont il a été maître d'ouvrage, ainsi que de celles qui lui sont remises en toute propriété par un tiers. Les ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage des Collectivités préalablement au transfert de la compétence IRVE sont mis à disposition du Syndicat pour l'exercice de cette compétence. Le Syndicat assumera les droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit d'aliéner.

-Au titre des infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules

Le syndicat exerce, en lieu et place des membres qui en font la demande, la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des infrastructures de ravitaillement en gaz naturel et biogaz naturel de véhicules dans les conditions prévues par l'article L2224-37 du C.G.C.T.

Le Syndicat est propriétaire de l'ensemble des infrastructures dont il a été maître d'ouvrage, ainsi que de celles qui lui sont remises en toute propriété par un tiers. Les ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage des Collectivités préalablement au transfert de la compétence infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules sont mis à disposition du Syndicat pour l'exercice de cette

compétence. Le Syndicat assumera les droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit d'aliéner.

Par ailleurs, M. le Maire indique au Conseil Municipal que suite à l'évolution de la carte intercommunale du département en 2020 (défusion de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse), l'article 1 des statuts du SDEC a été adapté en mettant à jour la liste des communautés de communes et agglomération.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37,

Vu les statuts du SDEC ratifiés par arrêté préfectoral en date du 26 mars 2014,

Vu la délibération du comité syndical du SDEC en date du 08 décembre 2020 approuvant une modification statutaire,

Considérant que le SDEC engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les modifications des statuts du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse telles que présentées,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2021-1-2 DETR 2021 – sécurisation atelier municipal et vestiaires du stade

(1)

Monsieur le Maire précise que la Commune de Pionnat a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2021 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le financement de travaux de sécurisation de l'atelier municipal et des vestiaires du stade.

Le Conseil Municipal

- accepte à l'unanimité le dépôt du dossier de demande de DETR pour les projets de travaux suivants :

- clôture en panneaux rigides, pose de clôture, fourniture et pose d'un portail coulissant, fourniture et pose d'un portail industriel 32 173.20 € HT

selon le projet de financement suivant :

DETR 40 % maximum	12 869.28 € HT
Autofinancement	19 303.92 € HT
Total des travaux	32 173.20 € HT

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2021-1-3 DETR 2021 – travaux de voirie (2)

Monsieur le Maire précise que la Commune de Pionnat a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2021 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le financement de travaux de voirie.

Le Conseil Municipal

- accepte à l'unanimité le dépôt du dossier de demande de DETR pour les projets de travaux suivants :

- VC 10B Route de Mézarnaud	8 373.75 € HT
- VC 20 Village de Faye	46 546.50 € HT
- VC 20 Plaine de Faye	6 832.98 € HT
- VC 19 Route des Forges	22 770.00 € HT
- VC 10C Les Chezeauds	18 009.00 € HT
- VC 16E Matagot	7 605.00 € HT
- VC 16 et VC 16B route et village de Fôt	73 592.20 € HT

selon le projet de financement suivant :

DETR 40 % maximum	73 491.77 € HT
Autofinancement	110 237.66 € HT
Total des travaux	183 729.43 € HT

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2021-1-4 DETR 2021 – sécurisation des locaux de la mairie et du personnel

(3)

Monsieur le Maire précise que la Commune de Pionnat a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2021 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le financement de travaux de sécurisation des locaux de la mairie et du personnel.

Le Conseil Municipal

- accepte à l'unanimité le dépôt du dossier de demande de DETR pour les projets de travaux suivants :

- Fourniture et pose d'une alarme	1 966.05 € HT
- Fourniture et pose d'un interphone et gâche électrique	963.00 € HT

selon le projet de financement suivant :

DETR 50 % maximum	1 464.53 € HT
Autofinancement	1 464.53 € HT
Total des travaux	2929.05 € HT

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2021-1-5 DETR 2021 – sécurisation de l’atelier municipal (alarme) (4)

Monsieur le Maire précise que la Commune de Pionnat a la possibilité de bénéficier d’une subvention au titre de la DETR 2021 (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux) pour le financement de travaux de sécurisation de l’atelier municipal par la pose d’une alarme.

Le Conseil Municipal

- accepte à l’unanimité le dépôt du dossier de demande de DETR pour les projets de travaux suivants :

- Fourniture et pose d’une alarme 1 664.10 € HT

selon le projet de financement suivant :

DETR 40 % maximum	665.64 € HT
Autofinancement	998.46 € HT
Total des travaux	1 664.10 € HT

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2021-1-6 convention de mise à disposition de personnel et de matériel et de remboursement de frais de personnel

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de convention avec la commune de Vigeville présenté lors de la réunion du 20 novembre 2020, concernant les travaux d’élagage des haies, de fauchage des accotements et de curage des fossés des routes communales.

La commune de Vigeville ayant délibéré et approuvé la convention au tarif horaire de 40 €, il est demandé aux membres du Conseil de délibérer à leur tour sur ce tarif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (contre : 5, pour 9),

-acceptent le taux horaire de 40 € pour cette convention,

-autorisent M. le Maire à signer la convention et tout document relative à ce dossier.

2021-1-7 convention CNRACL avec le CDG de la FPT de la Creuse

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier transmis par le Centre de Gestion de la Creuse. Il est précisé que le CDG de la Creuse est un intermédiaire entre la CNRACL et les communes et qu'il assure actuellement un certain nombre de missions pour notre collectivité. La dématérialisation de certains actes rend nécessaire la mise en place d'un conventionnement régissant les relations du Centre et des collectivités affiliées dans ses compétences en matière de retraite. M. le Maire donne lecture de la convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le Centre de Gestion de la Creuse et la Commune
- autorise M. le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2021-1-8 contrat de location du photocopieur – changement de fournisseur

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actuellement liée par un contrat de location de photocopieur avec la société XEFI qui prend son terme au 4^{ème} trimestre 2021.

Une réflexion a été engagée il y a plusieurs semaines quant au changement de fournisseur, suite à démarchage commercial.

Monsieur le Maire présente au conseil deux propositions pour du matériel similaire, soit un équipement multifonctions (impression, copie, fax, scan) noir et blanc et couleur.

	XEFI	C PRO SUD
Loyer annuel HT	3 120.00 €	3 040.00 €
Pages couleur et N/B, par an	Minimum annuel de facturation 20 000 N/B 110.00 € HT 10 000 couleur 550.00 € HT	Inclus 20 000 N/B 10 000 couleur
Coût page supplémentaire	0.0057 € HT N/B 0.0570 € HT couleur	0.004 € HT N/B 0.035 € HT couleur
Coût annuel minimum (sans pages sup.)	3 780.00 € HT	3 040.00 € HT

La proposition économiquement plus avantageuse est celle de la société C PRO SUD.

D'autre part, Monsieur le Maire précise que la société C PRO SUD fait la proposition de prise en charge financière, pour la mise en place du nouveau contrat au cours du 1^{er} trimestre 2021.

- du solde de la location,
- des frais d'enlèvement liés au copieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte la proposition de l'entreprise C PRO SUD pour la location d'un photocopieur multifonctions,
- Dit que ce contrat sera conclu pour une période d'engagement de 5 ans, avec une mise en place au cours du 1^{er} trimestre 2021,
- Dit que les frais de location restant à la charge de la commune seront remboursés sur titre par la société C PRO SUD, sur présentation des factures de la société BNP PARIBAS SAS,
- Dit que les frais de restitution du photocopieur actuel seront pris en charge par l'entreprise C PRO SUD sur présentation de facture,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au dossier.

2021-1-9 choix de l'architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre – réhabilitation de logements

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat de la consultation des architectes (Spirale 23, Béatrice Baudoin et Bernard Chirac), concernant le projet de réhabilitation des logements situés 3, place de la Mairie et 4, route d'Ajain, et de l'avis de la commission d'appel d'offres, réunie le 29 décembre 2020.

M. CHIRAC n'a pas répondu à la consultation.

	BAUDOIN	SPIRALE	CHIRAC
Prix (40%)	35	40	-
Esthétique et Fonctionnel (20%)	20	5	-
Planning. (15%)	12	12	-
Note méthodologique. (15%)	13	11	-
Références. (10%)	8	7	-
TOTAL	88	75	-

L'offre la mieux notée est celle de Béatrice Baudoin. Budgétairement, la différence n'est pas significative alors que structurellement les deux projets sont très différents.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'analyse des offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'accepter la candidature, pour la mission de maîtrise d'œuvre, en vue de travaux de réhabilitation de logements au cabinet Béatrice Baudoin, pour un montant de 12 % du montant des travaux H.T. (pour un montant de travaux estimé entre 50 000 € HT et 100 000 € HT),
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce projet.

2021-1-10 annulation de loyers commerciaux dans le cadre de la crise sanitaire – Covid 19

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 26 juin 2020 ayant pour objet l'annulation de loyers commerciaux pour 6 mois (de mars 2020 à août 2020) pour les entreprises suivantes :

- Les Ciseaux de Nath, gérée par Mme Nathalie Polla,
- Bar Restaurant de la Poste, gérée par Mme Sylvie Langlois,
- Taxi Forget, gérée par M. Jean-Philippe Forget.

Il a été demandé à nouveau de délibérer sur cette question d'exonération de loyers.

M. le Maire rappelle les différentes aides apportées en plus de celles de la commune, notamment par la communauté de communes Creuse Confluence et par le gouvernement, ainsi que la possibilité pour les restaurants en Creuse d'ouvrir pour accueillir les travailleurs qui sont sur les chantiers.

M. le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur l'acceptation d'une nouvelle exonération pour chaque commerçant de la commune payant un loyer et sur la durée de l'exonération.

Les membres du conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (M. Alexandre Langlois ne prend pas part au vote concernant l'annulation des loyers commerciaux du Bar restaurant de la Poste géré par sa mère) :

- décide l'annulation totale des loyers commerciaux pour les entreprises suivantes :
 - o Les Ciseaux de Nath, gérée par Mme Nathalie Polla,
 - o Bar restaurant de La Poste, gérée par Mme Sylvie Langlois,
 - o Taxi Forget, gérée par M. Jean-Philippe Forget.
- pour 4 mois, soit pour la période du 01/01/2021 au 30/04/2021, pour les loyers mensualisés, (Les Ciseaux de Nath, Bar restaurant de La Poste),
- pour le 1er trimestre de l'année 2021, et pour 1/3 du 2ème trimestre de l'année 2021 pour le loyer trimestriel (Taxi Forget),
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2021-1-11 commission voirie – remplacement d'un membre suite à démission

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission d'un des membres du Conseil Municipal qui faisait partie de la commission voirie, il convient de le remplacer.

Deux candidats se présentent :

- M. Jacques Gounaud obtient 8 voix,
- M. Florent Ledieu obtient 6 voix.

M. Jacques Gounaud est donc désigné en tant que nouveau membre de la commission voirie qui se compose donc désormais des membres suivants :

- o M. Michel DUCLOUP,
- o M. Bernard AUCORDIER,
- o M. Grégory GOMINET,
- o M. Anthony DESRUES,
- o M. Alexandre LANGLOIS;
- o M. Jacques GOUNAUD.

Informations et questions diverses

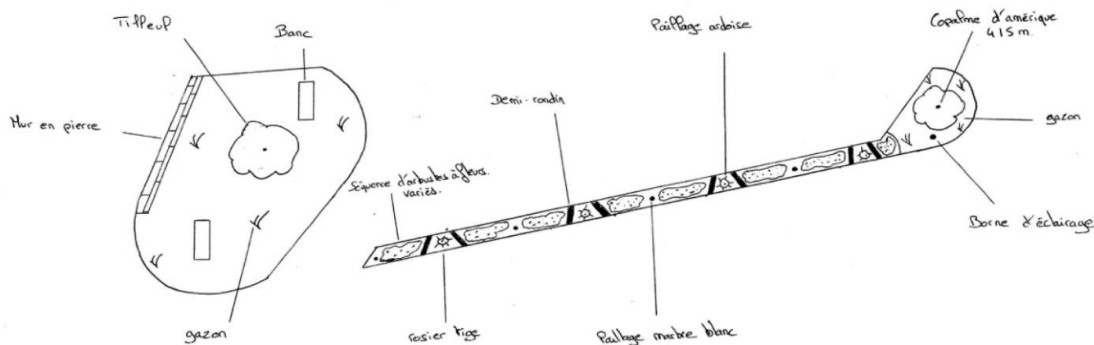
1- Protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du projet d'ordonnance organisant la protection sociale complémentaire dans la fonction publique qui devrait être présenté devant le conseil commun de la fonction publique durant ce mois de janvier.

La commune devra financer au moins 50 % de la protection complémentaire santé des agents et au moins 20 % de la protection complémentaire prévoyance.

Les membres du conseil approuvent le principe de la protection sociale complémentaire, qui fera l'objet d'une discussion ultérieure au sein du conseil.

2- Projet de plantations au parking du cimetière



Monsieur le Maire présente le projet de plantations : copalme d'Amérique, spirée Little princess, forsitia marée d'or, rosier tige, céanothe, abelia kaléidoscope.

Proposition est faite de remplacer le forsitia par la gaura qui monte moins et reste en fleurs tout l'été.

3- Travaux de voirie

- Des raccords sont à prévoir dans les villages de Laboureix et de Bantardeix.
- Les travaux effectués concernant les fossés ont été présentés par photographies.

4- Désignation de conseillers de secteur suite à démission

Mmes Nathalie IFANGER et Nelly PARAIN sont désignées en tant que conseillères de secteur du village de la Grande-Baleyte suite à la démission de Mme Véronique LAFONT.

5- Commissaire aux comptes de l'association Sourire d'Automne

M. Jean-Luc HARDY est désigné commissaire aux comptes de l'association des aînés de la commune « Sourire d'Automne » en remplacement de Mme Véronique LAFONT.

6- Mode de distribution du bulletin municipal

La distribution du bulletin municipal sera effectuée par les agents communaux, et par les responsables de secteur selon leur disponibilité.

7- SIAEP de la Saunière

Mme la Préfète de la Creuse a acté le départ des communes de l'Agglomération du Grand Guéret des syndicats bien que la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) se soit opposée à ce projet en ce qui concerne le SIAEP de la Saunière. Proposition a été faite avec la commune de Saint Hilaire la Plaine de diviser le syndicat en tenant compte des réalités des conduites.

LISTE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL 2021-1

2021-1-1 modification statutaire du Syndicat des Energies de la Creuse

2021-1-2 DETR 2021 – sécurisation atelier municipal et vestiaires du stade (1)

2021-1-3 DETR 2021 – travaux de voirie (2)

2021-1-4 DETR 2021 – sécurisation des locaux de la mairie et du personnel (3)

2021-1-5 DETR 2021 – sécurisation de l’atelier municipal (alarme) (4)

2021-1-6 convention de mise à disposition de personnel et de matériel et de remboursement de frais de personnel

2021-1-7 convention CNRACL avec le CDG de la FPT de la Creuse

2021-1-8 contrat de location du photocopieur – changement de fournisseur

2021-1-9 choix de l’architecte pour la mission de maîtrise d’œuvre – réhabilitation de logements

2021-1-10 annulation de loyers commerciaux dans le cadre de la crise sanitaire – Covid 19

2021-1-11 commission voirie – remplacement d’un membre suite à démission

*Fait et délibéré les jours, mois, année que dessus
et signé par tous les membres présents*

SIGNATURES DES MEMBRES PRÉSENTS CM 2021-1

NOMS	SIGNATURE OU CAUSE EMPECHEMENT
<i>Laurent PIOLÉ</i>	
<i>Gilles GIROIX</i>	
<i>Jean-Luc HARDY</i>	
<i>Michel DUCLOUP</i>	
<i>Nelly PARAIN</i>	<i>Excusée</i>
<i>Guy MELCHIOR</i>	
<i>Bernard AUCORDIER</i>	<i>Excusé</i>
<i>Alexandre LANGLOIS</i>	
<i>Véronique LAFONT</i>	<i>Démission en date du 09/10/2020</i>
<i>Nathalie IFANGER</i>	
<i>Anthony DESRUES</i>	
<i>Florent LEDIEU</i>	
<i>Grégory GOMINET</i>	
<i>Nathalie DURAND</i>	<i>Excusée</i>
<i>Jacques GOUNAUD</i>	